

Procès-verbal du Conseil Municipal d'Auzances

du lundi 28 septembre 2020 à 20 heures

Salle des Fêtes d'Auzances

Présents : F. SIMON, C. LE CORRE, F. JAMME, L. BERTHON, G. DIONNET, C. BICHON-MOREL, MC. BOUGNOUX, D. DIONNET, B. GENDRAUD, JP. GILBERT, JP. HELION, C. SCARAMUCCIA, F. SUDI GUIRAL, C.VAXIVIERE.

Procuration : S. DESBOUDARD à F. JAMME

Absent excusé : S. DESBOUDARD

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance** : F. SUDI GUIRAL

❖ **Approbation du compte-rendu des séances des 9 et 10 juillet 2020**

Le Conseil Municipal approuve les deux comptes rendus de séance à l'unanimité.

❖ **Compte-Rendu des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020** :

- **Décision n° 2020-16 en date du 28.07.2020** : changement de luminaires à l'espace A Venuat (salle omnisports) : prestation donnée à l'entreprise Concept Elec « Les Bordes » 23110 Saint Julien La Genete pour un montant de 2 564.68 € Ht soit 3 077.62 € TTC
- **Décision n° 2020-17 en date du 04.08.2020** : proposition d'Enedis pour le raccordement électrique des « bâtiments Parrot » est acceptée pour un montant HT de 1 085.40 € soit 1 302.48 € TTC.
- **Décision n° 2020-18 en date du 01.09.2020** : prestataire retenu pour réalisation du diagnostic amiante avant travaux salle omnisports de l'espace A Venuat. : ATERPRO SARL 39 bis, rue André Delon 19100 Brive pour un montant de 900 € HT soit 1 080.00 € TTC
- **Décision n° 2020-19 en date du 01.09.2020** : proposition retenue auprès de Rex Rotary pour l'achat de 2 photocopieurs pour un montant de 9 124.32 € HT avec souscription d'une prestation de maintenance de 4 050.00 € HT pour 5 ans

- Décision n° 2020-20 en date du 08.09.2020 : proposition de l'entreprise Colas retenue pour la fourniture et la pose d'un support pour défibrillateur accessible au public, avenue de la gare : 1 320.00 € HT soit 1 584.00 € TTC. Le montant du marché pour les travaux de requalification de la rue du Dr Mazeron est donc modifié :
 - montant initial du marché HT : 62 949.36 € soit 75 539.23 € TTC
 - avenant n°1 HT : 1 320.00 € soit 1 584.00 € TTC
 - montant du marché modifié : 64 269.36 € soit 77 123.23 € TTC
- Décision n° 2020-21 en date du 25.09.2020 : après appel d'offres et analyse, la prestation retenue pour la réfection des courts de tennis d'Auzances est celle présentée par : SARL Auvergne Sports Nature Equipements, 85 rte de Lezoux 63190 Orléat pour un montant de 44 500 € HT soit 53 400 € TTC
- Décision n° 2020-22 en date du 25.09.2020 : Suite à la visite puis à la demande du bureau de contrôle (plafond coupe feu sur la totalité des anciens bureaux), l'avenant 1 au lot n°9 plâtrerie-peinture de l'entreprise Giraud Sarl relatif à l'extension et la rénovation des bureaux de la mairie d'Auzances est approuvé pour un montant de 3 459.24 €.
Le montant du marché de ce lot est donc modifié ainsi :
 - montant initial du marché HT : 35 663.62 € soit 42 796.34 € TTC
 - avenant n°1 HT : 3 459.24 € soit 4 151.09 € TTC
 - montant du marché modifié : 39 122.86 € soit 46 947.43 € TTC

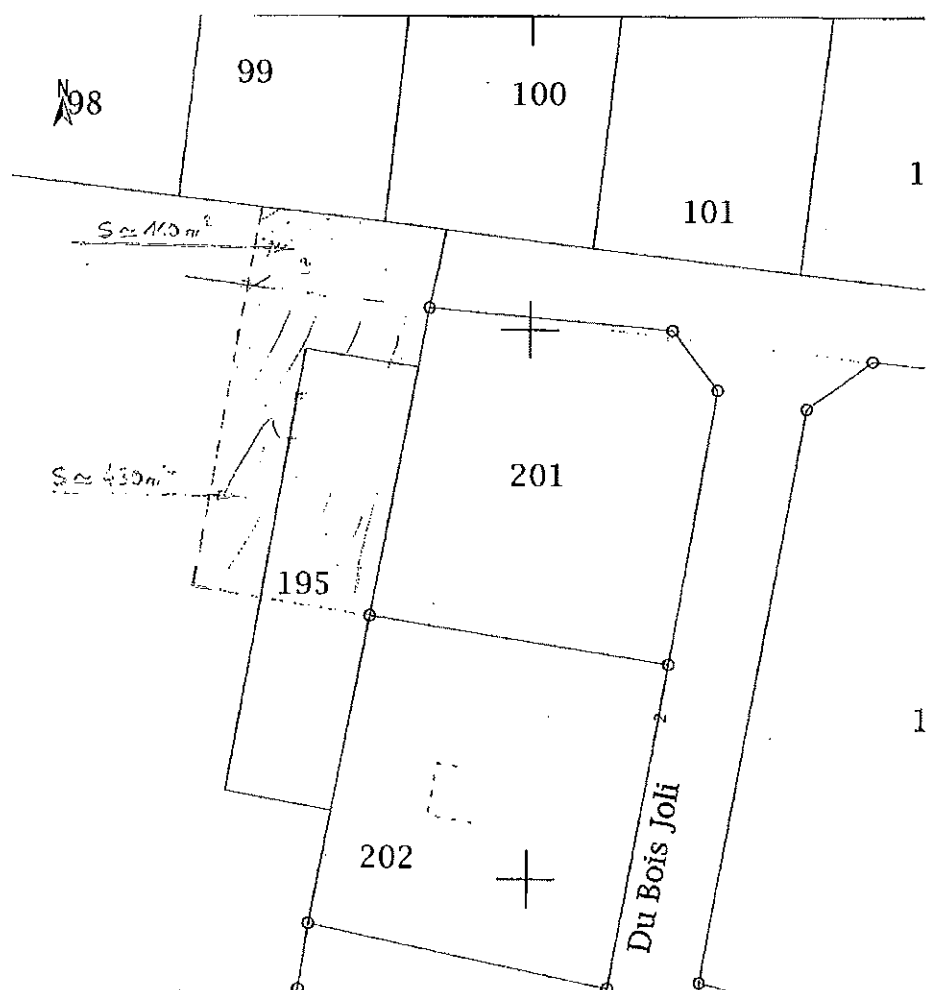
1 – Achat d'une partie de la parcelle AB 195 à la famille Colombier Dubosclard

Suite à l'achat de la parcelle 201 du lotissement Le Bois Joli à la commune, le futur propriétaire a demandé l'achat de la parcelle 195 contenant une grange à la famille Colombier Dubosclard. Madame le Maire pense qu'il serait intéressant pour la commune d'acquérir la bande de terrain située dans le prolongement de la voirie actuelle (environ 110 m² de la parcelle 199). Cet achat est proposé pour l'euro symbolique et pourrait permettre à la commune de créer un accès aux terrains derrière le lotissement du Bois Joli qu'elle est en train de vendre.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'accepter cette acquisition pour l'euro symbolique,
- de nommer Maître Veissier pour la préparation de cette vente dont les frais représenteront une somme de l'ordre de **400,00 €**,
- et de lui donner **tous pouvoirs** à cet effet pour signer tous actes nécessaires (compromis, vente définitive...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'achat d'une partie de la parcelle AB 195 tel que présenté par Madame le Maire.



2 – Adoption des critères de jugement des offres concernant le marché de création d'un local à vocation socio culturelle, extension de l'espace A Vénuat

Madame le Maire propose de valider le jugement des propositions reçues pour les lots du marché de création d'un local à vocation socio culturelle, extension de l'espace A Vénuat au moyen des critères pondérés suivants :

1- Prix des prestations : 55 points

La note maximale (55) sera attribuée au moins disant. Les notes des autres candidats seront calculées selon la formule suivante : $(\text{prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre à analyser}) \times 55$

2- Valeur technique : 45 points

La valeur technique sera jugée sur la base du mémoire technique qui devra répondre aux points suivants :

- Moyens humains et techniques affectés aux chantiers : 15 points

- Délais prévisionnels de réalisation de l'opération avec un planning détaillé : 15 points
- Note méthodologique pour la réalisation de l'opération : 15 points

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les critères de jugement des offres du marché de création d'une salle socioculturelle à l'espace André Vénuat comme proposés par Madame le Maire.

A titre d'information, Madame le Maire informe le Conseil Municipal des offres reçues en précisant que tous les lots sont pourvus.

Une réunion est prévue le 9 octobre entre les architectes et la commission d'appel d'offres.

3 – Délibération concernant le loyer de la guinguette des Vergnes pour août et septembre 2020 suite à la crise sanitaire.

Selon la délibération 2020-28, en date du 30 juin 2020, il avait été décidé à l'unanimité :

- de ne pas appeler le loyer du mois de mai 2020 qui sera donc gratuit pour le locataire,
- d'appeler la moitié du montant du loyer, soit 125, 00 € pour les mois de Juin et juillet 2020,
- de refaire le point pour les mois d'août et septembre 2020 lors d'une prochaine séance.

Concernant août et septembre, la guinguette ayant pu fonctionner normalement, Madame le Maire propose d'appeler :

- le loyer complet pour août soit 250 €,
- le loyer de septembre au prorata du nombre de jours d'ouverture de la guinguette soit jusqu'au 15 septembre soit 125 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire d'appeler le loyer de la guinguette tel que prévu dans le contrat de bail.

Leilha BERTHON demande pourquoi le loyer de juillet n'a pas été appelé entièrement alors qu'elle a travaillé normalement. Madame le Maire lui répond que la délibération fixant ce loyer avait été prise avant de savoir dans quelles conditions il allait se dérouler.

Fabien JAMME précise qu'il serait opportun d'effectuer un état des lieux plus précis, avec pourquoi pas des photos comme support. Ceci permet de couvrir aussi bien la commune que le locataire en cas de désaccord. Leilha BERTHON ajoute qu'il faudrait aussi noter le modèle et la date des différents éléments d'électro-ménager.

4 – Renouvellement de la concession de service du camping municipal des Vergnes et du bail de la guinguette

Pour renouveler cette concession de service, il est nécessaire de passer par une concession de services avec appel à candidatures public. Les modalités peuvent être revues mais doivent être annoncées dans le cahier des charges.

Les actuels locataires vont candidater et demandent une éventuelle possibilité de location à l'année avec une période hivernale sur 3 jours pour vente à emporter. Si tel était le cas, les conditions devraient être revues, notamment au niveau des taxes pour être à égalité avec les autres commerçants.

Madame le Maire propose de créer une petite commission afin d'étudier et d'affiner les modalités et de vous présenter lors du prochain conseil les propositions de cette commission.

F. SIMON, L. BERTHON, JP. GILBERT, F. JAMME et C. SCARAMUCCIA se portent volontaires pour participer à cette commission.

5- Traitement des façades des logements école et préau.

Les façades des logements des écoles et le préau de l'école élémentaire sont très sales (algues rouges). Madame le Maire propose donc de les faire nettoyer.

Un devis pour les façades des logements de l'école et du préau a donc été demandé à l'entreprise Charpentier pour un coût de 1 208.50 € (nettoyage / peinture) HT (auto entrepreneur). Le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité.

L'entreprise Charpentier a donné un devis pour la façade ouest de la mairie avec reprise de maçonnerie et peinture pour un total de 4 054.00 € HT. D'autres devis (avec cahier des charges) seront demandés pour la façade de la mairie qui nécessite d'être recrépie au préalable (voir JP. DUPUIS, SARL CHOMETTE, SARL AYMARD).

6- Décision modificative sur le budget primitif principal 2020

Décision modificative n°1

Virement de crédits en section d'investissement (panneau pour défibrillateur)

OP 214 - Courts de tennis	OP 200 - Rue du Dr Mazon
Article 2312- - 3 000.00 €	Article 5- + 3000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative proposée par Madame le Maire.

Madame le Maire informe le Conseil que 2 nouveaux photocopieurs ont été achetés sans qu'il ait été nécessaire de prendre de décision modificative.

7- Convention tripartite pour l'ALSH Micado : utilisation du gymnase de l'école (communauté de communes/commune/CAVL AGIR)

Madame le Maire rappelle que la compétence temps du mercredi de l'ALSH Micado est déléguée au CAVL AGIR. Une convention de mise à disposition des locaux avait été actée pour 2017/2018. Elle est reconduite par tacite reconduction. Comme le Conseil Municipal et le conseil communautaire ont été modifiés lors des dernières élections, il est préférable de la reconduire pour les années à venir.

Madame le Maire donne lecture de la convention.

Les corrections suivantes sont à apporter : nom de la communauté de communes, siège de l'ALSH AGIR, les références de la délibération, le nom de la Présidente d'Agir, ajouter le préau et la cour dans les locaux prêtés, les dates de la mise à disposition (du 01/09/2020 au 31/08/2021).

Caroline LE CORRE demande à ce que « sauf l'aliénation » soit précisé dans l'article 7 du titre IV de la convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec la communauté de communes, la commune, le CAVL Agir.

8- Autorisation de poursuites donnée au Receveur Municipal pour le recouvrement des produits locaux

Pour que le Receveur Municipal de la Trésorerie d'Auzances puisse entamer des poursuites pour recouvrer les produits locaux de la commune, il convient de prendre une délibération pour la durée du mandat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne à Monsieur le Receveur Municipal l'autorisation de poursuites pour le recouvrement des produits locaux.

Madame le Maire informe à ce sujet le Conseil Municipal que la trésorerie d'Auzances ne fermera finalement pas au 31 décembre prochain, elle devrait être maintenue jusqu'au 31 décembre 2021. Par la suite, un poste de cadre devrait être maintenu pour aider les collectivités.

Fabien JAMME trouve que la fermeture des trésoreries est en contradiction avec le projet « Petites Villes de demain ».

9- Création des comités consultatifs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acter officiellement les listes des comités consultatifs, listes composées ensemble.

finances
Françoise SIMON
Leilha BERTHON
Caroline LE CORRE
Fabien JAMME
Josette ALLOCHON
Chantal BALLET
Jean-Michel ROUX
Marc TROCELLIER

communication/information
Serge DESBOUDARD
Fabien JAMME
Caroline LE CORRE
Chrystelle VAXIVIERE
Christiane DUMONTAUD
Mireille RAYNAUD
Marcel ROBBY

travaux/sécurité/accessibilité
Françoise SIMON
Georges DIONNET
Bastien GENDRAUD
Jean-Pol GILBERT
Fabien JAMME
Christian SCARAMUCCIA
Françoise SUDI GUIRAL
Jean-Michel GREGOIRE
René GROUSSAUD
Michel PERIGAUD
Marcel ROBBY
Jean-Michel ROUX
Rémi VERNINE

jeunesse/petite enfance/enfance/périscolaire
Françoise SIMON
Christine BICHON-MOREL
Delphine DIONNET
Chrystelle VAXIVIERE
CAVL AGIR
Garderie
Restauration scolaire

solidarité/accompagnement
Serge DESBOUDARD
Delphine DIONNET
Josette ALLOCHON
CAVL AGIR
Christiane DUMONTAUD
Jacqueline GROUSSAUD
Catherine YAHIA

Bien vivre ensemble/mieux accueillir
Leilha BERTHON
Marie-Claude BOUGNOUX
Delphine DIONNET
Caroline LE CORRE
Christian SCARAMUCCIA
Françoise SUDI GUIRAL
Chrystelle VAXIVIERE
Elisabeth ARNAUD
Tatiana BOEVA
Roland BOURIQUET
Marie-Noëlle BOYER
CAVL AGIR
Jacqueline GROUSSAUD
Mireille MOUNIER
Isabelle RANVIER
Mireille RAYNAUD
Florence ROLLIN
Véronique ROUFFET
Nicole CHALUMEAU
Françoise JUNOD

Sports
Serge DESBOUDARD
Georges DIONNET
Bastien GENDRAUD
Thibault PEROCHE
Jean-Michel ROUX

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création des comités consultatifs présentés.

10- Participation au fonds de la communauté de communes d'aide aux entreprises suite au COVID-19

La crise sanitaire que nous venons de vivre et que nous vivons encore aujourd'hui a mis à mal nombre d'entreprises de notre territoire. La Communauté de communes qui a la compétence « économie » propose la mise en place d'un fonds spécifique pour venir en aide aux entreprises de notre communauté (Madame le Maire en profite pour rappeler le rôle de la communauté de communes qui devrait être un outil de mutualisation au service des communes). Un règlement a été établi en liaison avec les chambres consulaires. Il s'agit plus particulièrement d'une aide au retour et soutien d'activités. La liste des entreprises a été actée et les aides devraient être versées avec l'assentiment des communes concernées par les entreprises bénéficiaires.

Ce fonds devrait être abondé par le Conseil Départemental à hauteur de 10 €/habitant via le contrat Boost'Ter, par la communauté de communes à hauteur de 15 €/habitant (15 x 13 870 h = 208 050 €) et par les communes à hauteur de 5 €/habitant.

Le Conseil municipal d'Auzances peut décider d'abonder le fonds à hauteur de 5 € par habitant sur la base de la population totale 2020 : 1 239 habitants soit 6 195.00 €.

Madame le Maire rappelle que cette somme avait été inscrite au budget primitif 2020 et précise que la commune sera informée des entreprises communales qui bénéficieront effectivement de ce dispositif d'aide (dossier à compléter par les entreprises concernées qui doivent prouver la baisse de chiffre d'affaire...). Elle ajoute qu'un fonds de solidarité a été acté pour la Région (pour toutes les entreprises de la grande région). Madame le Maire propose d'envoyer aux Conseillers Municipaux le règlement établi pour ce dispositif qui prévoit d'aider les entreprises jusqu'à 5 salariés.

Leilha BERTHON évoque le problème des cotisations dont on ne sait toujours pas si elles sont seulement reportées ou annulées.

Madame le Maire indique que la loi chômage partiel a permis aux entreprises de conserver leurs salariés et donc de reprendre leur activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abonder le fonds d'aide de la communauté de communes pour soutenir les entreprises suite à la crise du COVID-19.

11- Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la CLECT de la communauté de communes

Chaque Conseil Municipal des communes membres de la Communauté de communes doit désigner, par délibération, un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger et

représenter la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Fabien JAMME explique que lorsqu'une compétence est transférée d'une structure à une autre, les moyens financiers nécessaires le sont aussi. Ainsi, la communauté de communes doit verser environ 90 000€ à la commune d'Auzances pour financer les temps périscolaires (garderie et cantine) pour 2020 et de septembre à décembre 2019 puisque la compétence a été restituée au 01/09/2019.

Christine BICHON-MOREL demande pourquoi ces compétences ont été transférées et séparées de la compétence « école ».

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un vote des conseillers communautaires, d'un choix.

Madame le Maire propose de désigner pour membres de la CLECT :

- Titulaire : Françoise SIMON,
- Suppléant : Fabien JAMME.

Françoise SIMON sera plutôt en charge du scolaire et Fabien JAMME des eaux pluviales. Il évoque la question de l'assainissement et indique qu'il aurait été plus judicieux que le contrôle des fosses septiques se fasse de façon autonome.

Madame le Maire indique que cela sera traité au sein de la communauté de communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne ses représentants à la CLECT comme proposé par Madame le Maire.

12- APS Futurs ateliers municipaux route de la Courtine (immeuble Parrot)

Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention DETR pour 2021, il est nécessaire de valider le dossier préparé par la MO (maîtrise d'œuvre). Il est bien sûr temps de prévoir toutes les modifications nécessaires afin que le chiffrage soit le plus près possible de la réalité.

Fabien JAMME présente l'APS (Avant Projet Sommaire) de 342 000 € HT sur 2 phases (obligatoirement déséquilibrées financièrement) :

- Phase 1 estimée à 247 000 € (environ 6 mois de travaux) : pas de changement des pignons, couverture en bac acier (la couverture en tuiles obligerait à effectuer au préalable une étude de charpente)
 - Façade est : installation d'une porte assez large et d'une porte à moitié vitrée pour apporter de la lumière, deux portes sectionnelles, bardage en partie translucide sur le haut et des portes une travée sur deux (obligation d'intégrer une petite porte dans la dernière grande porte).
 - Façade ouest : remise des fenêtres au même niveau et une partie des parpaings sont à changer (mauvaise dimension).
- Phase 2 estimée à 95 000 € (fin 2021-début 2022) : vestiaires (60m²) au milieu du bâtiment avec isolation des murs et construction de l'espace sanitaires, les faux plafonds (sans amiante, en paille et en ciment) peuvent être conservés,

atelier avec point d'eau, entourage et portails (15 200 €) (voir avant limite de propriété avec la laiterie), chauffage au gaz (voir Antargaz les modalités de financement possible), aire de lavage (7 600 €). L'idée de cuve de rétention et de récupération des eaux pluviales de 5 000 litres n'est pas retenue car pas rentable ; Françoise SUDI GUIRAL souligne néanmoins qu'il faudrait avoir une réflexion pas uniquement pécuniaire de gestion de l'eau à long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe sur le projet et autorise Madame le Maire à solliciter des subventions.

Madame le Maire demande à tous les conseillers d'émettre rapidement toutes remarques concernant cet APS pour qu'elles puissent être prises en compte.

13- Délibération motivée pour la déclaration préalable de travaux de Jean-François Ballet (création d'un abri de jardin)

Madame le Maire rappelle qu'il avait été pris une délibération suite au refus de la déclaration préalable de travaux déposée par Jean-François BALLET qui ne convient finalement pas aux services de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander à nouveau une dérogation auprès de Madame la Préfète de la Creuse pour ce projet d'urbanisme.

14- Recrutement d'agents contractuels pour des besoins occasionnels ou saisonniers.

Considérant qu'il arrive que les services municipaux soient débordés certaines périodes de l'année ou pour faire face à des absences (si pas de remplaçants), et qu'il est nécessaire que tout soit mis en œuvre pour leur bonne continuité de fonctionnement,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser :

- à recruter, ponctuellement, si besoin, un agent non titulaire, sous la forme contractuelle, conformément à la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3-1°,

(Est ici précisé que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} grade de recrutement de catégorie C)

- à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier et à la continuité de fonctionnement des services communaux.

Madame le Maire précise qu'elle rendra compte de tout recrutement éventuel en conseil informel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour des besoins occasionnels ou saisonniers.

Questions diverses

✓ **Jardin Markus :**

- Devis SIVOM pour la clôture 2 381.00 € HT soit 2 857.92 € TTC
- Devis Gamm Vert pour haie + haie square Jany + rosiers : 1 503.89 € TTC + devis fleurs de 1 613,15 € TTC.

Un autre devis sera demandé aux établissements MORGE à La Goutelle à la demande de tous.

Christine BICHON-MOREL souligne qu'il serait judicieux de prendre en compte, dans les choix de plantes, les restrictions récurrentes d'arrosage.

Françoise SUDI GUIRAL suggère que les services techniques effectuent leurs semis eux-mêmes. Madame le Maire précise qu'ils avaient en effet prévu d'installer une serre au jardin Markus, qui sera en fait plutôt installée vers l'immeuble « Parrot ».

✓ **Rencontres Terralim** ouvertes au public : à Auzances le 15 octobre à 20 heures à la salle des fêtes (valorisation de la filière viande locale « De l'étable à la table »).

✓ **Devis ordinateur portable avec possibilité de télétravail Cérig** : coût de 3 105.00 € HT soit 3 726.00 € TTC pour un seul ordinateur. Un second devis a été demandé (en remplacement du précédent) pour deux ordinateurs portables avec dépôt de demande de DETR à hauteur de 50%.

✓ **Amis et amies de la commune de Paris** : appel à souscription populaire pour le financement d'une tapisserie d'Aubusson en hommage aux maçons creusois « communards » (8 000 € attendus). Le Conseil Municipal décide de relayer l'information mais pas de participer financièrement. Madame le Maire propose d'acheter le livre pour la bibliothèque.

✓ **Couleur des grilles du stade**

Elles sont actuellement bleues comme la couleur de l'équipe de foot locale.

Madame le Maire propose qu'elles soient bordeaux, comme au Monument aux Morts, ou bleu marine comme à la mairie.

Afin de rester en harmonie avec les couleurs de l'espace André Vénuat (bleu marine et rouge), la couleur bleu marine est retenue.

✓ **Projet Narasolar** : cette entreprise de pose de panneaux photovoltaïques recherche des emplacements.

✓ **Projet « petites villes de demain »** : Suite à la proposition du Sous-Préfet, Madame le Maire et les Adjointes ont remis à la Sous-Préfecture un dossier pour prétendre à ce projet au niveau de l'Etat qui pourrait offrir des financements supplémentaires, permettre d'embaucher des

chargés de missions à prix modestes pour la commune, la mise à disposition d'outils... (1 000 petites communes sur la France dont 10 sur la Creuse constituant des centres-bourgs structurants).

- ✓ **Devis Copotero** : 50 m² de copeaux aire de jeux 5 360.25 € HT soit 5 964.27 € TTC. Un autre devis sera demandé (voir avec le SIVOM).
- ✓ **Rencontre avec un couple** dont une amie dentiste serait éventuellement intéressée pour s'installer à Auzances. Les coordonnées des responsables communautaires en charge de la santé leur ont été communiquées.
- ✓ **Projet SIAE (chantiers d'insertion)** : 12 – 13 candidats (dont la moitié sur Auzances même), 8 seront retenus. Le local SDF leur sera mis à disposition après rafraîchissement avec deux tables et une dizaine de chaises. Il faudra également leur trouver un emplacement pour ranger leur matériel de travail. Ces chantiers pourront être sollicités par les collectivités et les entreprises (mais pas par les privés) pour un coût horaire de 10 €. Ils pourront intervenir pour de la peinture, de la petite maçonnerie, des espaces verts... L'encadrant est en cours de recrutement.
- ✓ **Projet âges et vie** : (8 studios avec pièces communes et 6 personnes pour s'en occuper)
Madame le Maire s'interroge sur le coût à supporter mensuellement (environ 1 500.00 €). Elle contactera le Docteur Sylvie Robert pour solliciter son avis car certaines maisons ont été installées sur le Territoire de Belfort.

Le projet très intéressant prévoit une personne en permanence pour assister les personnes âgées vivants dans les locaux.

Le terrain inoccupé à côté de la maison du Département route de Montluçon semble pouvoir convenir au projet.

Madame le Maire propose de poursuivre la prise de renseignements sur ce sujet et d'aller en visiter une qui fonctionne.

- ✓ **Projet de food-truck (mobil home de 30m²) : présentation du diaporama du projet**

Fabien JAMME propose de l'installer au square René Jany ou rue du stade, à côté des poubelles ; il faudrait alors installer l'eau et l'électricité. Il propose aussi de l'installer au sein de l'espace André Venuat, « au-dessus » des escaliers, au niveau de l'espace herbé qui n'est pas utilisé (environ 180 m²) ; à ce moment-là, des travaux de clôture et de haie seront nécessaires.

Caroline LE CORRE suggère de d'abord sélectionner les emplacements reliés à l'eau et l'électricité. Elle propose de l'installer sur le parking des anciens abattoirs.

Fabien JAMME suggère dans l'espace de la communauté de communes derrière les anciens abattoirs.

Jean-Pol GILBERT suggère devant la Croix Rouge, avenue de la gare. Cet emplacement pose des soucis de place.

Jean-Pascal HELION propose d'installer un dégagement à l'entrée des futurs ateliers municipaux.

Françoise SIMON suggère un emplacement au terrain de tennis.

Fabien JAMME souligne que si l'emplacement est éloigné du centre-bourg, le risque est de dépeupler celui-ci.

✓ **Comité des fêtes**

Georges DIONNET informe le Conseil Municipal que le comité des fêtes prévoit de démissionner car ils sont trop peu nombreux à s'impliquer (4).

- ✓ Un expert de l'assurance doit venir le 26/10/2020 pour la croix.

Départ de : C. VAXIVIERE, B. GENDRAUD, D. DIONNET à 23H45)

✓ **Plan du mercredi – Agir, à la suite du CR Micado du jeudi 24 septembre 2020**

Christine BICHON-MOREL fait part des aides possibles dans le cadre du « plan mercredi ».

✓ **Question de la directrice du collège**

Fabien JAMME fait part d'une demande de Madame FATI-GARDES de prendre un stagiaire de 3^{ème} professionnelle au service technique pour une semaine du 14 au 20 décembre. Madame le Maire explique que, compte-tenu des absences au service administratif et de la charge de travail très importante, il est compliqué de multiplier les tâches administratives. Elle souligne aussi qu'il est nécessaire, avant d'accepter, d'avoir l'accord de Michel PERIGAUD, chef du service technique.

✓ **Travaux de la cour du collège**

Fabien JAMME indique que le projet de travaux au sein de la cour du collège « avance ». Cependant, les égouts se trouvant dessous posent problème. De plus, le financement n'a été prévu ni par la communauté de communes ni par la commune (en attente de la validation de la communauté de communes).

La séance est levée à 0H10.

Le Maire

Françoise SIMON

Le secrétaire de séance

Françoise SUDI GUIRAL